Envoyé en préfecture le 27/12/2025
Reçu en préfecture le 27/12/2025
Publié le
ID : 035-213503071-20251127-2025DCM64-DE

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
-----CANTON-----
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 21/11/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Hélène FRÉNOY, Maire.

Etaient présents : Philippe TESSIER, Diane ACHTEN, Yannick MASSÉ (Adjoints), Christine DEMAY, Jean-Claude HARLÉ, Mireille LEVACHER, Colette PIEL, Madeleine PIEL, Michel POULNAIS, Jean-Jacques ROUAULT, Valérie URVOY.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François RENAIS a donné pouvoir à Marie-Hélène FRÉNOY
Célia BOUVIER a donné pouvoir à Philippe TESSIER
Vivien HANOT a donné pouvoir à Diane ACHTEN

Mme Colette PIEL a été élue Secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-64 – CONVENTION PORTANT SUR LA RÉPARTITION DU RASED 2025/2028
Inscrit à l'ordre du jour

Mme La Maire présente aux élus la proposition de renouvellement d'une convention transmise par la commune de Romillé le 06/10/2025 qui fixe des modalités de répartition des frais de fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) pour une période de 4 ans du 01/01/2025 au 31/12/2028.

La commune de Romillé héberge ce service dans une annexe de ses locaux scolaires et alimente le réseau en timbres, petit matériel, jeux, fournitures scolaires, fonds documentaires et autres matériels pédagogiques. Le RASED profitant aux 14 communes de son secteur, une convention a été établie pour répartir les dépenses de fonctionnement avec une participation demandée aux communes au prorata du nombre d'enfants inscrits dans leurs écoles.

Les élus sont unanimes pour souligner l'aide précieuse apportée par les intervenant du RASED qui interviennent dans toutes les écoles, leurs actions sont indispensables pour nos enfants en difficulté, mais c'est du ressort des services de l'Éducation Nationale.

Diane Achten regrette qu' aucun élément financier ne soit apporté.

Après échanges, Mme La Maire invite les élus à se prononcer sur la signature de cette convention RASED : Par 2 voix CONTRE (Diane ACHTEN et pouvoir) et 13 abstentions, la délibération n'est pas adoptée par le Conseil Municipal.

Pour copie certifiée conforme,
Le Registre dûment signé,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

